

# COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN  
CANTON DE NANTUA

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - 2019-02 Séance du 1<sup>er</sup> avril 2019

**Présents** : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANDRE Stéphane, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, RYSER Maryse, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier

**Absents excusés** : Mrs FROQUET Jean-Luc et VIEIRA DA SILVA Agostinho.

Ouverture de la séance à 19h30. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame PERRET Isabelle.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **2019-010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2019. Etabli en fonction des résultats 2018 et des restes à réaliser engagés, il est équilibré et tient compte des propositions de la commission de finances du 25 mars 2019, des besoins de la commune et surtout de ses capacités financières.

#### **. Section de fonctionnement :**

Les prévisions de la section de fonctionnement sont stables et s'établissent à 575 950 €.

#### **- Recettes :**

Les recettes intègrent au compte 002, l'excédent reporté de 293 412,77 €.

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2019 progressent de 2,9 % pour la taxe d'habitation et de 3,6 % pour le foncier bâti. A taux constant, ces bases permettent d'envisager un produit de 215 330 €. L'attribution de compensation est fixée à 251 844 € et tient compte du transfert du pluvial à l'agglomération pour un montant de 4 226 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée à 30 000 €.

Comme les deux dernières années, la commune percevra en 2019 une recette départementale au titre de la compensation financière Franco-Genevoise de 10 160 €, pour 7 travailleurs frontaliers dans la République et canton de Genève, domiciliés à Béard-Géovreissiat.

#### **- Dépenses :**

Les principaux postes de dépenses concernent :

. Les charges d'énergie, l'entretien des bâtiments et achat de petits équipements, l'entretien des réseaux et de la voirie, l'entretien du matériel roulant et technique, la maintenance des équipements, la contribution de 15 400 € au SDIS pour le CPIni et celle au SIEA, prévue pour 26 000 €, les engagements auprès de la commune de Montréal la Cluse, tant pour la prévention spécialisée, que la participation au fonctionnement du gymnase de collège ou pour le centre médico scolaire.

Les charges de personnel sont stables par rapport aux réalisations 2018 et en baisse par rapport aux précédentes prévisions.

La contribution au FPIC est estimée à 25 000 €. Les intérêts de remboursement de la dette s'élèvent à 10 181 €. Le montant de l'annuité est de 131 490 € contre 144 225 € avant la décision de réaménagement en 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 889 195 €. Celle-ci diminuera dès 2020, avec l'extinction de deux emprunts réalisés en 2000 pour la réhabilitation de la mairie et en 2005 pour le local technique. L'annuité de la dette passera à 108 387 € en 2020 et 99 367 € à partir de 2021.

Concernant les subventions, il est proposé une reconduction des attributions 2018 pour un montant global de 4 400 €.

#### **. Section d'investissement :**

Il est proposé de limiter les investissements 2019 à la poursuite des engagements antérieurs, à la sécurisation et à la mise en valeur du patrimoine et des équipements communaux, à l'accessibilité des usagers aux services et équipements publics.

Les nouveaux crédits d'investissement proposés pour 2019 sont les suivants :

. Installation d'une VMC dans les sanitaires de la salle polyvalente :	7 000 €
. Matériel et mobilier :	1 500 €.
- <u>Opération 27 voirie et réseaux</u> :	
. Création de renvois d'eau sur le chemin rural entre la Croix Chalon et l'église :	7 000 €
. Prévision pour un aménagement rue du Four/place de la Chapelle :	35 000 €.
- <u>Opération 41 Informatique</u> :	
. Logiciels pour la sécurisation des données et système de sauvegarde :	1 700 €.
- <u>Opération 49 Groupe Scolaire</u> :	
. Prévision pour l'acquisition de tablettes numériques :	7 000 €
. 2 panneaux de basket :	1 500 €
. 1 machine à laver pour les textiles de la maternelle :	500 €.
- <u>Opération 54 Service incendie</u> :	
. Prévision pour remplacement du véhicule :	25 000 €.
- <u>Opération 55 Cimetière</u> :	
. Prévision pour la réalisation des allées :	20 000 €.
- <u>Opération 59 Local technique</u> :	
. Matériel technique :	5 000 €
. Remplacement du tracteur :	60 000 €.
- <u>Opération 64 Modernisation de l'éclairage public</u> :	
. Prévision :	5 000 €
. Prévision pour mise en place d'un point lumineux vers le local du CPI ni :	1 500 €.
- <u>Opération 65 Mise en accessibilité de la salle polyvalente</u> :	
. Installation d'un limiteur de niveau sonore :	4 000 €.
- <u>Opération 66 Parkings mairie et cimetière</u> :	
. Prévisions d'acquisition de terrain :	10 000 €.
. Travaux parking mairie :	60 000 €
. Prévision pour parking église et cimetière :	15 000 €.

Pour tenir compte de ces nouvelles propositions et des restes à réaliser 2018 reportés, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 472 567 €.

Les recettes d'investissement enregistrent l'affectation au 1068 de 50 867 € destinée à couvrir le déficit d'investissement 2018 et les restes à réaliser 2018 reportés, une prévision du FCTVA de 70 000 €, soit 16,404 % des dépenses éligibles d'investissement 2018, 6 000 € pour la taxe d'aménagement et 26 000 € pour la vente du terrain face au four de Géovreissiat.

L'équilibre est réalisé par un virement de la section de fonctionnement de 319 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des propositions budgétaires 2019. Il vote le produit fiscal attendu de 215 330 € suite à la notification des bases prévisionnelles 2019 et correspondant à une reconduction des taux communaux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et Non Bâti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions de fonctionnement suivantes :

. Amicale des Sapeurs-Pompiers :	500 €
. Club de l'Amitié :	300 €
. Sou des Ecoles :	700 €
. Société de Chasse :	500 €
. Comité des Fêtes :	500 €
- exceptionnelle (transport SNCF du CME à l'Assemblée Nationale) :	630 €
. La Gaule Romaine (pêche) :	150 €
. Folklories du Haut-Bugey :	500 €
. Solidarité Haut-Bugey :	150 €
. Mission Locale Action Jeune :	150 €
. Jeunes Sapeurs-Pompiers du Haut-Bugey :	150 €
. ADAPA :	100 €
. Association Sportive du Collège Théodore Rosset :	70 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019, équilibré à 937 733,77 € en section de fonctionnement et à 472 567,14 € en section d'investissement.

### **2018-011 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 :**

Monsieur le Maire informe que suite à la notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2019 en progression de 2,9 % pour la Taxe d'Habitation et de 3,6 % pour le Foncier Bâti par rapport à 2018, celles-ci permettent, à taux constant, d'envisager un produit de 215 330 €, suffisant pour équilibrer le budget primitif 2019. Il est rappelé que la mesure gouvernementale qui permet quant à elle de dégrever, à l'horizon 2020, 80 % de la population, est sans conséquence sur les bases notifiées. Le montant du produit dégrevé sera pris en charge par l'Etat.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention, vote pour 2019 la reconduction des taux de fiscalité locale 2018, soit :

. Taxe d'Habitation :	7,83 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	9,97 %
. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	36,09 %.

### **2019-012 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT :**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de mise en accessibilité du parking de la mairie et de la salle polyvalente. Il indique qu'il s'agit de matérialiser une trentaine de places, dont huit seront longitudinales à l'est et une vingtaine, dont une place PMR, en bataille à l'ouest. Le revêtement sera réalisé en enrobé. Un réseau d'eau pluvial sera créé avec un îlot situé en bas de pente et à l'entrée du parking permettant de sécuriser la sortie de l'impasse Sur Curtil. Des gabions seront posés à l'est afin de soutenir le chemin d'accès à la parcelle AB 212.

Monsieur le Maire précise que la consultation des entreprises pourrait avoir lieu fin mai 2019 en vue de la réalisation des travaux à l'automne prochain.

Le projet s'établit à 49 000 € HT, soit un montant prévisionnel de 58 800 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental de l'Ain, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat ruralité et de Haut-Bugey Agglomération pour un fonds de concours.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

. Etat – DETR 20 % des travaux de mise en Accessibilité :	9 800 €
. Haut-Bugey Agglomération 20 % :	9 800 €
. Conseil Départemental 15 % :	7 350 €
. Région Auvergne Rhône-Alpes 10 % :	4 900 €
. <u>Total subventions sollicitées (65 %) :</u>	<u>31 850 €</u>
. Autofinancement (solde) :	17 305 €
. FCTVA année n+1 :	9 645 €.
. <u>Total du financement :</u>	<u>58 800 €.</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet d'aménagement et de mise en accessibilité du parking de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant de travaux de 49 000 € HT, soit 58 800 € TTC, approuve le plan de financement et sollicite les aides financières correspondantes.

### **ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 :**

#### **Composition du bureau de vote :**

. <u>Matin de 8h à 13h :</u>	. Monsieur Laurent COMTET . Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER . Monsieur Jean-Michel CURVAT . Monsieur Damien CORTINOVIS . Monsieur Didier ZANARDI.
. <u>Après-midi de 13h à 18h :</u>	. Monsieur Laurent COMTET . Madame Martine BRISSET . Madame Maryse RYSER . Monsieur Patrice ANGELOZ . Madame Isabelle PERRET.

**2019-13 - AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA PAR LA SAS RESINEX POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE POLYMERES A MONTREAL LA CLUSE :**

Monsieur le Maire informe que le territoire de la commune est compris dans le rayon d'affichage de l'enquête publique concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS Résinex en vue d'exploiter une installation de stockage de polymères à Montréal La Cluse dans le Parc Industriel Pré-Luquain. Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal de Béard-Géovreissiat doit formuler un avis sur ce dossier.

Monsieur le Maire fait une présentation synthétique du dossier. Il indique que les travaux concernent la création d'un bâtiment de stockage composé de 3 cellules de stockage et de bureaux. Il est également prévu l'aménagement des voiries et des abords.

VU l'article 512-46-11 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la demande d'enregistrement présentée par la SAS Résinex en vue d'exploiter une installation de stockage de polymères à Montréal La Cluse dans le Parc Industriel Pré-Luquain.

Au vu des éléments du dossier, le Conseil Municipal n'apporte pas d'observation particulière sur ce dossier.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Fleurissement** : Madame GREMAUD présente le devis des Serres du Baderand pour un montant de 938 € TTC. Elle informe du projet de « végétalisation » du mur de soutènement rue de Béard.

**CME** :

. Nettoyage de la commune : Madame RYSER informe que la journée de nettoyage est prévue le **samedi 4 mai à partir de 9h**. Contacter le SIDEFAGE pour un prêt de gants et de pinces.

. Visite de l'Assemblée Nationale à Paris : Monsieur COMTET informe que cette visite était vraiment impressionnante : lieux, mobilier, hémicycle... les jeunes conseillers municipaux étaient ravis.

**SIEA** : Monsieur ZANARDI rend compte de l'assemblée générale du 9 mars 2019. Cette séance était consacrée au vote des budgets 2019 du SIEA et des comptes administratifs et de gestion 2018.

Un point d'information sur le projet Isol'01 a été fait : une enquête a été menée dans les communes et les intercommunalités. L'objectif est atteint avec 483 bâtiments identifiés et déclarés. Les résultats seront connus à partir d'avril 2019. Un diagnostic plus fin sera effectué pour valider l'éligibilité des bâtiments, des études seront menées et un plan de financement réalisé. L'appel d'offres se fera en 2019 et les travaux commenceront en 2020.

Réunion publique pour l'ouverture à la fibre optique à Béard-Géovreissiat : mercredi 10 avril à 19h à la salle polyvalente.

**Prochain Conseil Municipal : Lundi 29 avril 2019 à 19h30.**

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.